
Discours d'une députation des citoyens de la commune de Ris, et de la discussion qui a suivi, d'après le Journal des Débats, en annexe de la séance du 10 brumaire an II (31 octobre 1793)

Citer ce document / Cite this document :

Discours d'une députation des citoyens de la commune de Ris, et de la discussion qui a suivi, d'après le Journal des Débats, en annexe de la séance du 10 brumaire an II (31 octobre 1793). In: Tome LXXVIII - Du 8 au 20 brumaire an II (29 octobre au 10 novembre 1793) p. 91;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1911_num_78_1_41303_t1_0091_0000_2;

Fichier pdf généré le 21/02/2024

« Notre patron, dit l'orateur, était saint Blaise; mais un jeune volontaire nous a parlé de Brutus; il nous a rapporté ses actions, et soudain saint Blaise a été délogé, et Brutus mis à sa place. Mais deux choses nous gênent encore; la première c'est le nom de Ris, nom d'un ci-devant marquis notre tyran; l'autre, notre curé. Veuillez bien décréter que notre commune s'appellera désormais commune de Brutus, et que nous n'aurons plus de curé. Nous déposons sur votre bureau la bannière de saint Blaise, le calice, la patène et tous les autres hochets. »

Les pétitionnaires chantent ensuite une hymne patriotique qui est couverte d'applaudissements.

Un membre. Je demande que la Convention décrète que la commune de Ris portera désormais le nom de Brutus, et que l'autre partie de la pétition soit renvoyée au comité de législation.

Ces propositions sont adoptées.

II.

COMPTE RENDU du *Journal des Débats et des Décrets* (1).

Plusieurs citoyens de la commune de Ris et officiers municipaux se présentent à la barre. Ils étaient autrefois saint Blaise, ils n'auront plus désormais d'autre patron que Brutus. Le nom de leur village leur rappelait le souvenir du ci-devant marquis qui l'avait donné. Ils demandent à la Convention de décréter que le bourg de Ris se nomme bourg de Brutus; et comme les dieux des républicains: la liberté et l'égalité, n'exigent point qu'on leur fasse de vaines offrandes dans des vases d'or ou d'argent, ou bien qu'on fasse en leur honneur des processions avec des bannières surchargées de riches broderies, les Rissois déposent sur l'autel de la patrie tous les objets précieux qui se sont trouvés dans leur église. Ils proposent à la Convention de supprimer leur curé, qui leur est inutile, et d'accepter la remise de son traitement. Enfin ils demandent que la Convention les mette à même d'exécuter la loi sur un accaparement qu'ils ont découvert dans l'étendue de leur territoire.

Basire convertit la première demande en motion et demande le renvoi des deux autres au comité de législation.

La Convention décrète que le bourg de Ris, district de Corbeil, département de Seine-et-Oise, se nomme bourg de Brutus. Elle renvoie les autres propositions au comité.

Au moment où les pétitionnaires allaient être introduits, *Raby*, qui portait la parole, a demandé, pour ceux qui l'accompagnaient, la permission de chanter un couplet d'une hymne patriotique. Une citoyenne a chanté avec beaucoup d'expression et le refrain a été répété en chœur, au bruit des plus vifs applaudissements.

(1) *Journal des Débats et des Décrets* (brumaire an II, n° 408, p. 138).

III.

COMPTE RENDU des *Annales patriotiques et littéraires* (1).

Les citoyens et citoyennes de Ris sont admis à la barre.

L'orateur s'exprime à peu près en ces termes. (*Suit un résumé de la pétition que nous avons insérée au cours de la séance, page 83 d'après le Bulletin de la Convention.*)

Sur la proposition de *BARÈRE*, l'Assemblée adopte ces propositions au milieu des plus vifs applaudissements.

IV.

COMPTE RENDU du *Mercure universel* (2).

Les citoyens de la commune de Ris sont admis à la barre.

« Législateurs, disent-ils, nous ne sommes plus dans les siècles d'ignorance; nous ne voulons plus d'imposteurs, ni de saints; nos dieux sont la liberté, la justice et la vertu. Aussi nous faisons à la patrie le don du saint de notre église. Quant à notre curé, nous ne vous l'offrirons pas: ce serait un mauvais présent à vous faire; mais nous vous remettons, pour les frais de la guerre, son traitement de 1,200 livres. (*Applaudissements.*) En conséquence, nous avons arrêté que nous n'aurions plus de prêtres. (*Applaudissements.*) Nous vous apportons des calices, des patènes, des burettes, des clochettes, des chapes, des étoles, etc. (*Applaudissements.*) Quant au nom de notre commune, au lieu de celui d'un saint, elle demande à porter celui de Brutus. (*Accordé.*) »

ANNEXE N° 2

A la séance de la Convention nationale du 10 brumaire an II (jeudi 31 octobre 1793).

Comptes rendus, par divers journaux, de l'admission à la barre d'une députation des sociétés populaires de la ville de Paris et de la discussion à laquelle donna lieu la pétition présentée par le citoyen *Malbec* (3).

I.

COMPTE RENDU du *Journal des Débats et des Décrets* (4).

Une nombreuse députation présente deux pétitions.

(1) *Annales patriotiques et littéraires* [n° 304 du 11 brumaire an II (vendredi 1^{er} novembre 1793) p. 1416, col. 2].

(2) *Mercure universel* [11^e jour de brumaire (vendredi 1^{er} novembre 1793), p. 15, col. 2].

(3) Voy. ci-dessus, même séance, p. 85, le compte rendu du *Moniteur*.

(4) *Journal des Débats et des Décrets* (brumaire an II, n° 408, p. 149).